à exécuter dans l'année, aussi bien que celui des hersages, roulages et charrois, etc.

Prenant ensuite en considération la nature du terrain, la situation des bâtimens, la difficulté des travaux, la perfection des instrumens et la quantité de travail journalier que peuvent fournir les agens et les moteurs qu'on emploie, ainsi que l'espace de temps pendant lequel ces travaux doivent être exécutés, on détermine aisément par cette méthode le nombre des outils et des instrumens qui seront nécessaires pour faire ces travaux, en ayant égard aux casualités, c'est-à-dire aux circonstances où il faudrait achever ces travaux en un moindre temps et où les accidens et les détériorations peuvent mettre un objet hors de service pour quelque temps. On parvient ainsi à connaître la quantité des objets qui doivent composer les 2 premières catégories établies au commencement de ce chapitre, et comme ils forment la partie principale du mobilier d'une ferme, nous essaierons de donner un exemple de ce mode d'évaluation numérique à la suite du chapitre qui traitera des travaux.

Maintenant, comme dans le système de culture que nous supposons qu'on a adopté, on peut calculer assez exactement le poids ou la quantité des récoltes probables, il n'est pas difficile alors de déterminer le nombre des objets de la 3e catégorie ou des machines qui seront nécessaires pour faire subir à ces denrées récoltées un travail ou une transformation quelconque, et, de même, il n'y a pas de difficulté à mesurer la force recueillie, transmise ou consommée dont on aura besoin.

Enfin, relativement à la 4e catégorie ou aux ustensiles, le nombre et le mode de harnachement des attelages détermineront les pièces qui composeront cette partie du mobilier, les connaissances pratiques qu'on possède déjà, les usages du pays, l'aisance du fermier serviront ensuite pour établir la nomenclature de tous les autres objets de cette catégorie qui appartiennent à un service quelconque.

Section III. — *Du prix du service des objets mobiliers.*

Les objets mobiliers étant pour la plupart à l'usage des autres services, les frais auxquels leur jouissance donne lieu figurent le plus généralement dans le prix du travail de ces services; c'est ainsi que nous avons porté au prix du service des attelages les frais qu'occasionnent les instrumens avec lesquels les animaux travaillent, les ustensiles qui servent à leur harnachement, leur pansement, leur nourriture, etc.; il est donc fort essentiel de connaître ces frais pour déterminer le prix du travail ou de la coopération des services actifs et pour faciliter la recherche des combinaisons qui peuvent présenter l'économie la plus réelle et la plus avantageuse.

Les frais pour la jouissance des objets mobiliers se composent de divers élémens dont voici l'énumération :

1° *Intérêts* du prix d'achat qu'on calcule à raison de 5 ou 6 pour 0/0 par an, suivant le taux de l'argent.

2° *Frais de réparations et d'entretien.* Ces frais destinés à faire face au dépérissement annuel et au renouvellement des objets mobiliers, dépendent de leur bonne ou de leur mauvaise construction, de leur nombre, des matériaux qu'on y emploie, des difficultés du travail, du soin qu'on en prend, de l'habileté des agens, etc.

Dans une ferme bien tenue et pourvue d'un mobilier convenable, ces frais, en supposant les objets achetés neufs et en bon état, peuvent s'élever de 25 à 36 p. 0/0 du prix d'achat pour les charrues; de 25 à 33 pour les herses à dents de bois, et 10 à 12 pour celles à dents de fer; de 7 à 15 pour les rouleaux, de 15 à 20 pour les charrettes et chariots; de 12 à 25 pour les autres outils ou instrumens; de 30 à 36 pour les objets de harnachement d'écurie et d'étable, etc. En moyenne, et pour tous les objets mobiliers, les divers auteurs varient dans leurs estimations, de 15 à 25 pour 0/0; on peut adopter 20 p. 0/0 comme terme général pour tous les pays et dans toutes les circonstances, et pour ne pas rester au-dessous des besoins dans cette évaluation.

3° *Frais pour le logement* des objets mobiliers. Ces frais se calculent comme ceux du même genre pour les autres services; nous avons donné à la page 346 la manière d'effectuer ce calcul. Nous y renvoyons, en rappelant que les frais d'assurance des bâtimens spécialement affectés à cet emploi sont compris dans cette évaluation.

4° *Frais d'assurance* contre l'incendie qu'on ne peut pas évaluer au-delà de 1/4 p. 0/0, attendu qu'en cas d'incendie, on parvient presque toujours à sauver une partie des objets mobiliers.

F. M.

CHAPITRE VI. — Organisation du service des bêtes de rente.

On sait qu'on donne le nom de bêtes de rente à des animaux domestiques qu'on élève ou entretient dans les établissemens ruraux.

L'agriculture élève ou entretient de cette manière plusieurs espèces d'animaux; ceux qu'on destine le plus communément à ce service sont:

1° Les *chevaux*, auxquels il convient d'ajouter l'*âne* et le *mulet*, qui font l'objet des spéculations des cultivateurs dans plusieurs de nos départemens;

2° Les *bœufs*, qu'on désigne aussi sous le nom de *bêtes bovines*, *gros bétail*, *bétail à cornes*, etc.;

3° Les *moutons*, appelés encore *bêtes ovines*, *menu bétail*, *bêtes à laine*, etc.;

4° Les *chèvres*, qu'on élève en troupeaux comme bêtes de rente dans plusieurs départemens;

5° Le *porc*, dont l'éducation est généralement répandue;

6° Les *lapins*, *oiseaux de basse-cour* et de *colombier*, qui ne forment qu'une branche secondaire de l'économie du bétail dans les établissemens ruraux.

Quoiqu'un administrateur soit la plupart du temps disposé, non sans de justes motifs, à donner la préférence à l'espèce de bétail dont il connaît le mieux l'économie et dont il sait par conséquent tirer les plus forts profits, nous supposerons, néanmoins, dans ce cha-